

M. le Directeur
de la Douane à Marseille

Rome le 4 Juin 1852 399

Monsieur le Directeur

Je m'empresse de Vous informer que j'ai vu
l'expédition par l'extrémise de la Maison Jullien et Gautier
de Rome Douze Caisses emballées les deux portant un
N^o d'ordre de 1 à 12 inclusivement et adressées M. le Ministre
d'Etat à Paris. Ces Caisses ont été embarquées par le navire
le Navire Innocence et Mathieu Coppe Pierre Vivre et contiennent
les ouvrages des Muséumaires de l'Académie Impériale de France
à Rome pour l'année 1852.

Permettez moi de vous rappeler à cette occasion votre
Autorisation spéciale de M. le Directeur Général des Douanes
d'exempter cet envoi, qui se fait en vertu d'un ordre de M. le Ministre
de l'Intérieur mais doit être rajouté à l'adresse M. le
Ministre d'Etat, de la visite à la frontière en raison du
dammage que pourrait causer aux objets dont elle
compose l'ouverture des caisses avant leur première destination.

Me recommandant de nouveau aux bons soins de vos collègues
que chaque année vous leur avez bien voulu faciliter
le passage de l'expédition que fait l'Académie je vous prie
d'en recevoir à l'occasion mes remerciements et d'agréer
l'expression des sentiments de considération très
distinguée avec les quels j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Directeur

Votre très humble et
très dévoué serviteur

Le Directeur
M. le Ministre de l'Intérieur